



Contrat a reconduction tacite - Demande de remboursement

Par **Palain82**, le **08/06/2009** à **16:00**

Je poste ce message, car j'ai un souci important avec un contrat a reconduction tacite.

En fait lors de l'achat d'un téléphone portable, une assurance contre le vol/casse a été contractée. C'était en 2005. Depuis, ayant eu des problèmes de santé importants, je ne me suis pas vraiment penché sur mes comptes et n'ai pas eu le courage de m'atteler à la tâche lorsque je me suis rendu compte il y a 3 mois que je suis prélevé depuis 2005 tous les trimestres de 20 euros !!!

Je n'ai jamais reçu un courrier de leur part. En fait, je n'ai eu explication de ceci, qu'il y a 1 mois car après de nombreux mails et ayant fait miroiter un recours à avocat, j'ai eu enfin réponse et explication de leur part. Voilà le mail que j'ai reçu :

Monsieur,

Nous donnons suite à votre correspondance du 25/05/2009, relatif au prélèvement de 19.50 € effectué sur votre compte bancaire et vous apportons les compléments d'informations suivants :

En date du X/X/2005 votre contrat « Mobil' Assurance » a été souscrit lors de l'achat d'un téléphone portable de marque SONY ERICSSON en boutiqueX.

Les conditions générales sont systématiquement remises en boutique 5sur5 à titre d'information précontractuelle, et le certificat d'assurance est envoyé par la suite au domicile de l'Adhérent en confirmation de son adhésion.

Ces contrats sont proposés aux clients acquéreurs d'un nouveau téléphone portable dans le but de le couvrir contre le risque de dommage accidentel ou de vol avec agression ou effraction. Le client restant libre d'y adhérer ou non.

Conformément aux termes du contrat, un prélèvement de 19.50€ depuis le 25/05/2005 s'effectue trimestriellement sur votre compte bancaire.

Nous espérons que l'ensemble de ces éléments vous apporteront une meilleure visibilité sur la gestion de votre dossier.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées."

La société est ACE Group.

je me sens abusé...car non seulement étant malade, je ne m'en suis aperçu que tard, et en plus, ce fameux téléphone je ne l'ai gardé que 6 mois !!!!!

Aujourd'hui je souhaite résilier. J'ai pu voir l'ensemble des dispositions Chatel et souhaite user de ce droit. Ainsi que d'être remboursé. Comment puis je faire pour être effectivement remboursé (près de 480 euros !!!!!) ?

Merci d'avance pour votre aide

Palain82

Par **Palain82**, le **08/06/2009** à **19:24**

Bonjour !

Désolé pour le précédent message, c'est un copier/coller malheureux...J'en suis effectivement sincèrement désolé.

Ne doit on pas invoquer la loi chatel pour ce type de demande ? Ne peut on pas finalement rajouter à la raison que vous avancez la loi chatel ?

Je risque très certainement de ne pas retrouver ma facture attestant du remplacement. Est elle obligatoire ?

Je vous remercie vraiment de votre aide

Cordialement

Palain

Par **Palain82**, le **08/06/2009** à **19:52**

Bonjour,

Je ne veux que résilier l'assurance du téléphone mobile.

Comment puis je user et citer la loi ?

Concernant le problème de santé (différentes opérations), il est consécutif à un événement (traité en justice) que je ne souhaite pas partager sur un forum. S'il peut être important pour justifier, je peux peut être vous en parler via mail.

Merci d'avance

Cordialement

PAlain

Par **wolf**, le **09/06/2009** à **16:21**

Vous faire rembourser la totalité, hélas, dites moi où dans la loi chatel cela est indiqué... à part le remboursement depuis la reconduction effectuée sans vous laisser autre choix que de poursuivre ledit contrat...

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=04A150815230ADF734F49BCD63DB3790>

Vous pouvez donc argüer qu'à défaut du respect de la loi chatel en vigueur, ne vous ayant pas fait parvenir de courrier vous permettant de résilier avant reconduction le dit contrat, vous résiliez de fait ce contrat à la date de réception du courrier (envoyé en recoAR), sans pénalité, et demandez de fait, comme prévu par la loi chatel, le remboursement des sommes perçues indument.